054-215403395-20160627-2016\_027-DE

Accusé certifié exécutoire

COMMUNE DE MALZÉVILLE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 juin 2016

Réception par le préfet : 06/07/2016

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice: 29

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Membres présents à la séance : 23

Votants: 29

Conseillers absents - excusés: Pascal PELINSKI, Elisabeth SERIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jean-Yves SAUSEY, David CARABIN, Catherine CHOTEAU-LESNES

Procurations: Pascal PELINSKI à Daniel THOMASSIN,

Marie-Claire D'AGOSTINO à Claire FLORENTIN-POIZOT,

David CARABIN à Bertrand KLING,

Elisabeth SERIN à Jean-Pierre ROUILLON,

Jean-Yves SAUSEY à Catherine MARCHAL-TARNUS, Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BOULY

Date convocation: 17 juin 2016

N°2016-027

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique: 9.1

Rapporteur: Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est approuvé à L'UNANIMITÉ en l'absence de Monsieur Salvatore LIVOLSI.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 054-215403395-20160627-2016\_027-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 06/07/2016 Pour l'"autorité Compétente"par délégation

### COMMUNE DE MALZÉVILLE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SUCCINT DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2016

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 19 mai 2016 à 19h30.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 22

Votants: 28

Conseillers absents - excusés : 7

Procurations : 6

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Marc BARRON pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 04 février 2016,
- 2) Attribution de subventions aux associations
- 3) Désignation d'un membre du conseil des sages
- 4) Tarif des activités périscolaires à compter du 01/09/2016
- 5) Dénomination de voirie ; accès ZAC des Saylons et rue du payillon
- 6) Plan de formation 2016
- 7) Ratios promus /promouvables 2016
- 8) Modification du tableau des effectifs
- 9) Communication des décisions
- 10) Question diverse:
- Question de Madame Corinne Marchal-Tarnus.

## N° 01 Adoption du procès verbal du conseil municipal du 17 mars 2016

Rapporteur: Bertrand KLING

Sur demande de Madame MARCHAL TARNUS, certaines modifications ont été apportées : rajouter « le conseil citoyen prévu dans le programme électoral de la majorité « .Aussi « la ville ne peut pas emprunter ....puis la phrase dans l'intervention du Maire « Monsieur le Maire a ajouté qu'il y avait des talents cachés à gauche, dont les élus de la majorité de droite, ne souhaitaient pas se passer.

## Adopte à L'UNANIMITÉ

## N° 02 Attributions de subventions aux associations

Rapporteur: Jean-Pierre ROUILLON

Au vu des demandes recevables et instruites par la commission mixte Vie locale et Solidarités, les subventions suivantes ont été accordées :

Crèche Ribambelle : 26 000

Halte garderie les Ptits lutins : 36 000

Culture et bibliothèque pour tous : 1500

AUCS: 5500

Amicale des Aînés: 4500

Association pour le don du sang : 500

CLCY: 400

Comité de jumelage : 450

FNACA: 190

Les Neugeottes : 400 MASC :10 000

ARSEM : 155

Sporting club : 6500 Vélo loisirs : 380

Banque alimentaire : 300 Les restos du cœur : 1000 Secours catholique : 600

#### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Comité de jumelage: 1000

Les jardins ouvriers de Nancy 1000

Madame MARCHAL TARNUS relève qu'il y a une différence de 10 000 euros entre les subventions des 2 crèches.

Madame AMAH répond que la subvention pour Ribambelle se négocie avec ST Max et la crèche elle-même.

Monsieur LIVOLSI relève que le montant par habitant des subventions aux associations est de 42 euros/hab à Malzéville et de 75 euros dans les communes de même strate.

Monsieur le maire répond evoir remarqué que Monsieur LIVOLSI était l'un des plus rigoureux dans l'attribution des subventions et s'en réjouit. Il rappelle que les subventions sont attribuées dans le cadre des moyens de la collectivité. Madame DUCHENE intervient pour préciser que la collectivité est aussi très attentive aux subventions indirectes comme la mise à disposition des salles.

Monsieur HIRTZ répond également qu'il ne faut pas oublier non plus la gratuité des NAP

Monsieur BARRON propose que pour la prochaine attribution de subventions, on puisse donner le tableau des subventions indirectes.

#### Adopté à l'UNANIMITE

#### N° 03 Désignation d'un membre du conseil des sages

Rapporteur: Anne DUCHENE

Suite à la démission d'un membre du conseil des sages, il est proposé de retenir un membre de la liste d'attente : Madame Jacqueline MICHEL domiciliée rue de la source.

Monsieur BARRON prend la parole pour indiquer au conseil municipal, que lors de la dernière réunion de celui-ci, lui et Madame SCAGLIA avaient voté contre la délibération concernant le conseil des sages ...Aujourd'hui,après avoir eu toutes les informations sur ce conseil et le voyant prêt à travailler, annonce qu'avec madame SCAGLIA, ils voteront pour cette délibération. Il souhaite bonne route et bon vent au conseil des sages.

## Adopté à L'UNANIMITÉ

## N° 04 Tarification des activités périscolaires à compter du 01/09/2016

Rapporteur: Marie José AMAH

Dans un souci d'efficacité, il est apparu de connaître la présence journalière de chaque enfant et donc de réviser la tarification des activités périscolaires suivant le tableau de la délibération Monsieur SAUSEY remercie les services de la ville, en particulier Sophie BARZIN, pour le bon très bon travail effectué.

## Adopte à L'UNANIMITE

# N° 05 <u>Dénomination de voirie : accès ZAC des Savions et rue du pavillon</u> <u>Rapporteur : P PELTINSKI</u>

Considérant la création d'une nouvelle voirie dans le périmètre de la ZAC des salons afin de desservir les 51 logements collectifs gérés par la SLH,

Considérant l'importance de reconnaître autent les qualités des femmes que des hommes qui ont marqués l'histoire collective du Front Populaire, il est proposé de dénommer ladite voie : Irène JOLIOT CURIE

Madame SCAGLIA relève que cette décision a été prise en bureau municipal sans en passer par la commission ad hoc et le regrette

Monsieur le maire répond que la décision n'a pas été prise en bureau ; le bureau propose mais ne décide pas.

La décision se prend ici en conseil municipal.

Cette proposition a été faite en bureau car il y avait urgence pour trouver un nom à cette voie, du fait des déménagements très rapides des locataires dans les bâtiments de cette rue.

Monsieur BARRON propose de dissocier le vote : un vote sur le fond et un vote sur la forme Monsieur le Maire dit que ce n'est pas possible de procéder de cette façon. Monsieur ROUILLON fait le parallèle avec la dénomination de la région Grand Est.

> Adopté à la majorité des vois (2 contre : Marc BARRON et S SCAGLIA 5 Abstentions : C. MARCHAL-TARNUS, J.C BOULY, S. LIVOLSI, C. CHOTEAU-LESNES et J-Y. SAUSEY)

N° 06 Plan de formation 2016 Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Il vous est proposé le plan de formation des agents pour 2016-05-25 Il intervient en continuité du processus de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences mis en place dans la collectivité.

## Adopté à L'UNANIMITÉ

N° 07 <u>Ratios promus/promouvables 2016</u> <u>Rapporteur</u>: Jean Pierre ROUILLON

Le taux de promotion des agents est fixé par le conseil municipal après avis du comité technique.

Au vu de l'organigramme et des besoins des services de la commune, il vous est proposé ces taux de promotion.

#### Adopté à l'unanimité

#### N° 08 <u>Modification du tableau des effectifs</u> Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Pour répondre aux besoins de la collectivité, il vous est proposé de fermer, d'ouvrir et de modifier certains postes.

## Adopté à L'UNANIMITÉ

### N° 09 Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122–22 du CGCT Rapporteur : Bertrond KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission Finances du 4 mai 2016

- Le 10 mars 2016, signature d'un contrat avec BODET, pour une badgeuse, pour un montant de  $7\,678,20\,\text{C}$ .
- Le 31 mars 2016, signature d'une convention avec le centre de gestion de Meurthe et Moselle, pour l'intervention d'un psychologue.
- Le 10 mars 2016, accepté le remboursement proposé par la société GROUPAMA pour les dégâts sur le bâtiment du Gymnase Jo Schlesser (tempête de février 2016), pour un montant de 8 495,16 € avec une franchise de 3 822,90 €.
- Le 18 avril 2016, accepté le remboursement proposé par la société GROUPAMA pour les dégâts des eaux dans la restauration scolaire Franklin du 12 octobre 2014 - complément vétusté, pour un montant de 411 €, sans franchise.
- Le 18 avril 2016, accepté le remboursement proposé par la société GROUPAM pour le choc de véhicule contre le mobilier urbain place de la Rivière, pour un montant de 3 605,81 €, avec une franchise de 745 €.

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations du 2 mai 2016

- Le 14 avril 2016, signature d'un contrat avec le centre d'actions musicales, pour le spectacle de la fête des pains (2016), pour un montant de 1 200 €.

Vu en commission Temps de l'Enfant du 25 avril 2016

- Le 14 mars 2016, signature d'une convention avec Balseau Cyril pour un spectacle de magie, pour un montant de 700 €.
- Le 4 janvier 2016, signature d'un avenant avec la ligue de l'enseignement / FOL, pour la gestion des activités périscolaires, pour un montant de 632 000 €.

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable

 Le 14 avril 2016, signature d'un contrat avec EIM Electricité, pour la rénovation de l'éclairage de l'Église Saint Martin phase 3, pour un montant de 4 045,67 €.

- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec VB Service, pour le remplacement de la main courante place de la Rivière, pour un montant de 5 117,40  $\epsilon$ .
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec COLAS, pour la suppression de l'espace vert servant de crottoir, parking Gény, pour un montant de 3 870 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec l'entreprise François CHRETIEN, pour les travaux concernant l'installation campanaire de l'Église, pour un montant de 999,60 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec HIATUSS, pour la commande simplifiée du vidéoprojecteur de la salle polyvalente, pour un montant de 906,96 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec CHUBB, pour le maintien magnétique antivandalisme à la Douëra, pour un montant de 1 176 €.
- Le 25 avril 2016, signature d'un contrat avec la menuiserie JOLY, pour la porte de MASC, pour un montant de 12 262,80 €.

#### Question diverse adressée à Monsieur le Maire

## Question de Madame Corinne MARCHAL TARNUS :

« Monsieur le maire,

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a été promulguée au JO le 29 décembre 2015.

Celle-ci réaffirme <u>les droits et libertés des personnes âgées</u>, en particulier celui de choisir son hébergement.

Certains de nos aînés ont choisit, depuis des années, de vivre à la Maisonnée, aujourd'hui qualifié de « foyer résidence » et géré par le Centre communal d'action sociale.

Au 1 janvier 2017, la Maisonnée revient en gestion directe par la commune et le coût de sa mise en « conformité », qui n'a par ailleurs jamais été évalué, a motivé votre décision de la fermer obligeant es résidents, dont la moyenne d'âge est 87 ans, à déménager et se relager.

L'échéance du bail emphytéotique avec MMH est connue depuis plusieurs décennies et n'est donc pas une surprise.

Alors comment expliquer que le projet concernant la « maisonnée nouvelle » ne soit même pas au stade de l'étude, tout du moins d'après les informations dont disposent les conseillers municipaux d'opposition, ce sujet n'ayant jamais été abordé en commission urbanisme.

Aussi, Monsieur le maire, nous vous demandons de nous informer sur l'état d'avancement de ce projet, ses objectifs et ses moyens.

Nous vous demandons, compte tenu de l'enjeu, de créer une commission spécifique qui comprendrait des membres de la commission urbanisme, du CCAS, de la commission solidarité, issus de la majorité et de l'opposition, afin de participer activement à l'élaboration de ce projet.

Vous remerciant par avance de la clarté de votre réponse

#### Monsieur le Maire répond

Dans un 1<sup>er</sup> temps, certains de vos propos sont erronés. Il ne s'agit pas d'un bail emphytéotique pour le FPA mais d'une simple convention.

De plus, cette convention ne concerne pas MMH mais SLH.

Dit que la ville a communiqué largement sur ce sujet depuis des mois .Elle ne sera pas la seule porteuse du projet et n'en supportera pas seule le coût.

Nous avons confié à MMH la réflexion sur la transformation des locaux.

Un groupe de travail est constitué pour avancer sur le projet, les commissions Temps de l'enfant et Solidarité seront informées de l'avancée des travaux en temps utiles car il y aura des choses à trancher : restauration scolaire, solle du conseil municipal, périscolaire.........

Il faut avoir une réflexion globale ; la commission urbanisme interviendra dans un second temps.

Madame MARCHAL demande pourquoi on ne se dirigerait pas vers une Résidence autonomie.

Monsieur le Maire répond que qu'il ne le souhaite pas car les résidences autonomie doivent être évolutives pour se transformer pour partie en EHPAD et ne veut pas en supporter le coût financier au sera dans tous les cas très important.

D'autant que ce type d'établissement existe sur la commune et qu'il en a déjà longuement parlé avec le département ,dont c'est une des missions régalienne, c'est pourquoi la ville n'a pas à se substituer au département.

Le projet de la future maisonnée s'inscrira dans un parcours résidentiel à destination de nos Aînés.

La séance est levée à 21H

Bertrand KLING

Le Marre

Compte-rendu succinct affiché le 26 mai 2016

Secrétaire de séance, Marc BARRON